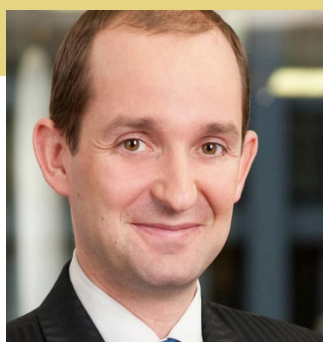


PATRICK BOURBON, CONSEILLER CONSULAIRE DE LA CIRCONSCRIPTION DE CHICAGO

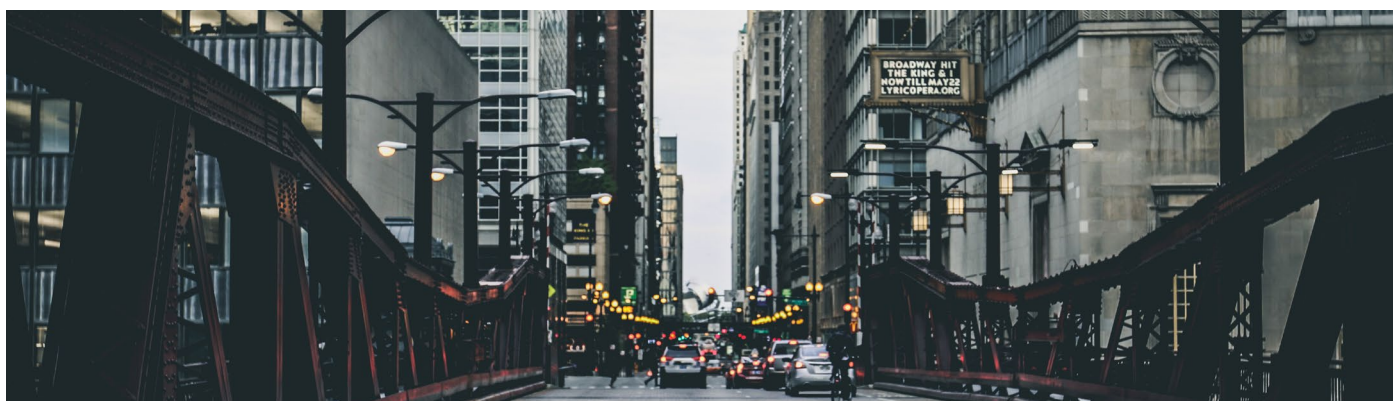


Ingénieur, originaire de Toulouse, passionné des marchés financiers depuis sa visite du Palais Brongniart il y a plus de 25 ans, Patrick Bourbon s'est installé en 1999 à Chicago pour travailler au sein du bureau américain d'Euronext (SBF Bourse de Paris), et préparer en parallèle un Master en Finance, ainsi que le CFA (diplôme pour les professionnels des placements et de la gestion). Il a ensuite rejoint la banque UBS pendant 10 ans, au sein de laquelle il a été nommé directeur et a assumé des responsabilités d'analyste financier, puis de gestionnaire de fond/ SICAV.

Entrepreneur dans l'âme, sa plus grande réussite est la création de Bourbon Financial Management en 2009, société indépendante de conseil en gestion privée et disposant d'une clientèle Française et internationale. Sa société assiste ses clients dans la gestion de leurs actifs financiers ainsi que dans la gestion de leur patrimoine.

Au nombre de ses activités actuelles, figure également la gestion de plus de deux milliards de dollars pour le compte de 60.000 clients, ainsi que l'enseignement en qualité de professeur auxiliaire de Finance à l'Illinois Institute of Technology.

Enfin, depuis 2006, il a le plaisir de partager son expérience d'expatrié et d'assumer les responsabilités de Président de l'UFEC, une association indépendante regroupant la communauté de Français et francophones du Midwest.



Pourquoi vous êtes-vous engagé dans les élections consulaires?

Engagé dans des associations françaises et francophones depuis 14 ans, j'ai été déçu par un grand nombre d'élus qui n'ont pas toujours tenu leurs promesses de campagne. J'ai donc décidé de me présenter à cette élection, en vue de renforcer mon engagement auprès de nos compatriotes. Ne souhaitant pas rentrer dans la politique politicienne, j'ai décidé de créer une liste indépendante où toutes les sensibilités sont représentées, à l'inverse des groupes comme l'ADFE (PS) et l'UFE (UMP). La volonté de politisation de nos associations françaises à l'étranger, ainsi que la mainmise des appareils politiques parisiens sur ces élections de proximité sont, je crois, injustifiées et dangereuses.

Mon expérience m'a en effet convaincu de la nécessité d'avoir un élu issu de la communauté même qu'il représente, et plaçant la défense des intérêts de ses compatriotes au-dessus de celle de partis politiques. Dans mon cas, cela m'a par exemple amené à développer des liens réguliers avec les acteurs de la communauté française, du tissu économique, culturel et scolaire du Midwest, ainsi qu'à prendre part à plusieurs commissions consulaires (bourses scolaires, protection et action sociale, et sécurité). Depuis ma première élection à la présidence de l'UFEC, nous n'avons poursuivi qu'un objectif : rapprocher les gens, et leur offrir une plateforme d'échanges, de conseils et d'entre-aide. Au nombre de nos actions : l'organisation de plus de 100 événements ouverts à tous les francophones et francophiles. Ces actions et ces engagements menés depuis plus de huit ans m'ont permis de mieux comprendre et répondre aux préoccupations et priorités des Français du Midwest.



Pour ceux qui s'interrogeraient sur l'utilité des mouvements indépendants, les très bons scores obtenus pour les élections consulaires, pour les élections à l'AFE et pour les élections sénatoriales, confirment qu'il y a non seulement une place, mais aussi une demande pour des mouvements indépendants et innovants, au service non pas des ambitions politiques individuelles, mais bien pour remettre l'humain et les préoccupations des Français de l'Étranger au cœur de nos actions et de nos engagements.

Quelle est votre vision du rôle de conseiller consulaire, et après quelques mois d'expérience, comment améliorer ses moyens d'action?

La réforme de la représentation des Français de l'étranger vise à accroître la démocratie de proximité pour les Français établis hors de France en établissant un nouveau type d'élu : le conseiller consulaire.

Les conseillers consulaires sont élus au suffrage universel. Bénévoles, ils sont chargés de formuler des avis sur des questions consulaires ou d'intérêt général (culture, éducation, problèmes économiques et sociaux). Ils sont saisis pour avis des demandes et projets de subvention aux organismes locaux d'entraide et de solidarité ou d'attribution d'allocations ou de secours aux Français.

Ma vision et ma volonté sont d'être au plus proche des préoccupations de nos compatriotes. Malheureusement, nos moyens d'actions sont pour le moment très limités.

Les conseillers consulaires devraient avoir plus de moyens pour exercer leur mandat d'élu. A titre d'exemple, le ministère pourrait créer un site web pour tous et un email type pour chacun, afin de faciliter la communication avec nos compatriotes. Il faut fédérer et animer une communauté d'échange et d'entraide.

Quelles sont selon vous, les principales problématiques rencontrées par les français de votre circonscription et comment les politiques pourraient-ils y répondre?

Les problèmes des Français de l'étranger auxquels je suis confronté dans ma circonscription sont des problèmes liés à des questions de fiscalité, de scolarité des enfants, d'immigration, de législation familiale, de protection de nos intérêts professionnels, de retraite et d'assurance maladie.

A titre d'exemple, concernant la fiscalité, je reçois de nombreuses sollicitations. Nos compatriotes n'ont pas toujours bien été informés/conseillés à ce sujet lors de leur arrivée aux États-Unis. Ceci amène à des oublis (comme celui relatif à la déclaration auprès du gouvernement américain de leurs comptes en France). Oublis dont les conséquences peuvent être lourdes : jusqu'à 10 ans de prison, \$10,000 par compte et 50% de la valeur du compte... Si vous avez des comptes en banques ou des comptes d'assurance vie par exemple, les déclarations au fisc américain doivent faire état de vos plus-values latentes (i.e. non réalisées)



Rencontre le 1er Juin 2014 pour la Commémoration du 70eme anniversaire du jour J (D-Day).

sur ces comptes, plus-values imposables à un taux potentiellement supérieur à 40%. Autre exemple, si vous avez reçu plus de \$100,000 en donation ou succession à l'étranger, il est obligatoire d'en informer l'administration fiscale.

Il est par conséquent primordial que nos politiques contribuent à une meilleure information de nos compatriotes concernant leurs droits et obligations, en relation notamment avec les traités internationaux ratifiés entre la France et les États-Unis. L'un des derniers exemples en date est l'accord FATCA.

Pouvez-vous nous parler d'un projet qui vous tient particulièrement à coeur pour les français de votre circonscription?

Ma volonté de servir la communauté française, mon esprit de rassemblement et d'unité, m'ont conduit à co-fonder le Comité des Associations Françaises et Francophones du Midwest (CAFFM) qui organise les « Bastille Day Chicago » depuis 2010. Ces événements ont rassemblé des milliers de participants. Notre but est de fédérer les associations et institutions françaises locales et de travailler sur un projet commun. Un autre projet est le développement du groupe LinkedIn des Français et Francophones de Chicago que j'ai créé, qui regroupe déjà près de 1900 membres. Ce groupe permet de communiquer des informations à nos compatriotes. Il y a plus de 1000 articles (fiscalité, offres d'emploi, France, Etats-Unis, santé, éducation, événements, expatriation, visa,...) qui aident les Français vivant aux Etats-Unis, et plus particulièrement, à Chicago. Ce type de réseau est idéal pour aider les Français lors de leur installation. Cette plateforme permet d'échanger et de développer de nouvelles relations.



Une petite anecdote sur la vue de français installés à Chicago?

Je suis à Chicago depuis 15 ans maintenant, et malgré les -20 °C. durant les hivers, je fais du vélo tous les jours. Fêru d'œnologie, avec une préférence marquée pour le Pomerol, je partage ma passion des bons vins dans le cadre de soirées de dégustation qui nous réchauffent durant nos durs hivers.